



Pour information — document sans caractère officiel.

**EMBARGO: 2 mars 2005
00:01 heure (GMT)**

IL EST INDISPENSABLE D'INTÉGRER LES STRATÉGIES DE RÉDUCTION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE, AFFIRME L'ORGANE, qui préconise la création de mécanismes pour la coordination de la politique nationale en matière de drogues

Le premier chapitre du rapport annuel de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), rendu public aujourd'hui (2 mars 2005), est consacré au thème "Intégration des stratégies de réduction de l'offre et de la demande: au-delà d'une approche équilibrée".

Il a été préconisé dans les approches concernant l'offre et la demande de drogues d'établir un équilibre entre les activités de réduction de l'offre et de la demande de drogues. Certes, ces approches ont donné d'assez bons résultats mais, dans son rapport de cette année, l'Organe note que, lorsqu'ils sont menés isolément, les programmes de réduction de l'offre et de la demande donnent des résultats limités et que, face à ce problème, il est indispensable d'aller au-delà d'une simple approche équilibrée.

L'Organe a recommandé une coopération plus globale entre les programmes de réduction de l'offre et de la demande aux niveaux local, régional et international. Pour intégrer et rationaliser ces programmes, il préconise la création de mécanismes pour la coordination de la politique nationale en matière de drogues.

Le Président de l'Organe, Hamid Ghodse, a déclaré ceci: "Pour progresser réellement vers les objectifs fixés à l'horizon de 10 ans par la session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue en 1998, il est indispensable que les gouvernements veillent à intégrer, aux niveaux opérationnel et stratégique, les efforts de réduction de l'offre et de la demande." À cette session extraordinaire, les États Membres sont convenus de réduire notablement la production, le trafic et l'abus de drogues.

Dans une analyse à plusieurs niveaux de l'interaction entre l'offre et la demande, le rapport fait valoir que "... plus l'offre d'une drogue addictive est grande, plus le nombre de personnes vulnérables qui y seront exposées sera élevé, plus le risque d'expérimentation avec la drogue sera grand et plus les problèmes liés à l'abus de drogues seront importants".

Une méconnaissance des incidences des liens existant entre l'offre et la demande de drogues peut conduire à des situations de quasi-épidémie. Par exemple, l'épidémie de crack aux États-Unis d'Amérique dans les années 80, avec la large diffusion d'une forme nouvelle et moins coûteuse d'une drogue traditionnelle, illustre comment l'offre peut créer la demande.

Le rapport préconise d'adopter un modèle commun d'analyse des marchés de drogues, spécifiquement adapté à certains marchés locaux, nationaux et régionaux, pour aider à trouver un équilibre approprié entre réduction de l'offre et réduction de la demande.

"Les responsables des politiques devraient déterminer le type de marchés de drogues existant en un lieu donné, afin de mettre en place des stratégies ciblées pour lutter contre l'offre et la demande de drogues illicites sur ces marchés", a indiqué M. Ghodse. Par exemple, pour les marchés de drogues "à maturité", caractérisés par une forte consommation d'un petit nombre de personnes dépendantes à la drogue, l'Organe recommande d'agir au niveau de l'offre, en d'autres termes de cibler la répression sur de gros trafiquants relativement peu nombreux plutôt que d'arrêter les toxicomanes.

Organe international de contrôle des stupéfiants

Il fait également valoir que, pour s'inscrire dans la durée, l'éradication des cultures de drogues illicites doit s'accompagner de la mise en place de programmes de développement alternatif. Ces mesures devraient être complétées par des efforts de réduction de la demande mettant l'accent sur l'offre de possibilités de traitement au petit groupe cible; il serait en effet insuffisant, dans une telle situation, de privilégier des programmes de prévention uniquement ciblés sur l'éducation.

Pour réaliser un équilibre au macroniveau en matière de contrôle national et régional des drogues, l'Organe a aussi recommandé d'améliorer la coordination et la diffusion des informations, des données, des activités opérationnelles en matière de répression et des programmes de réduction de la demande. L'Organe cite comme exemple d'initiative réussie en matière de réduction de la demande et de l'offre les tribunaux spécialisés dans les affaires de drogues, qui intègrent répression et services de traitement.

L'Organe encourage aussi des activités conjointes de formation pour promouvoir une compréhension mutuelle entre les services sociaux et les secteurs de l'éducation, de la justice pénale et de la santé publique.